

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 4043

présenté par

Mme Luquet, M. Balanant, rapporteur thématique M. Duvergé, Mme Deprez-Audebert, M. Turquois, Mme Tuffnell, Mme Lasserre, M. Laquila, M. Milliennne, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Corceiro, Mme Crouzet, M. Cubertafon, Mme Yolaine de Courson, Mme de Vaucouleurs, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, Mme Fontenel-Personne, M. Fuchs, M. Garcia, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Goulet, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Joncour, Mme Josso, M. Lagleize, M. Lainé, M. Latombe, M. Loiseau, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Pupponi, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Wasserman

ARTICLE 29

I. – Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« en favorisant l'intermodalité ».

II. – En conséquence, procéder au même complément à l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si les transports collectifs comme le train, bus ou métro, ont un rôle central à jouer dans le verdissement de nos déplacements ; ils se combinent de plus en plus avec de nouvelles mobilités toutes aussi vertueuses ; vélos, trottinettes ou véhicules électriques en libre-service par exemple.

Pour aller d'un point A à un point B, l'utilisateur peut avoir accès à plusieurs offres de mobilité qu'il peut choisir de combiner ou non. Pour encourager et favoriser l'intermodalité, il convient de faire en sorte que les régions proposent des tarifs avantageux pour les usagers qui privilégient la combinaison de plusieurs moyens de mobilité. Cela pourrait passer, par exemple, par des abonnements qui regrouperaient l'offre de transports collectifs en plus d'intégrer l'abonnement à un service de location de vélos ou de véhicules électriques en libre-service. Tel est l'objet de cet amendement.